



# **UNIVERSITÉ ANTONINE**

**Faculté d'Ingénieurs en Informatique,  
Multimédia, Systèmes, Réseaux et  
Télécommunications**

**LIVRET D'ACCUEIL**  
Année Universitaire 2011-2012

## **1. Avoir des antennes... Et le reste c'est plutôt logiciel.**

Déployer une technologie ne dépend pas uniquement de sa maturité. Le modèle économique joue un rôle primordial dans la décision de sa mise en œuvre suivant la conjoncture des intérêts des acteurs principaux.

Néanmoins, être prêt pour une échéance-clé est l'enjeu principal.

La Radio Logicielle (Software Radio), par exemple, vise beaucoup loin que les implémentations actuelles de la SDR (Software Defined Radio) qui se limitent à reconfigurer l'interface radio pour passer d'un standard à l'autre ou d'un débit à l'autre pour assurer la compatibilité requise. Par contre, la Radio Logicielle ambitionne à dicter le comportement du matériel jusqu'à l'amplificateur de l'antenne, de manière à télécharger la description de ce matériel et créer sa nouvelle identité. Bien que désormais cela commence à être technologiquement faisable il est toujours condamné à la stagnation en quête d'un modèle économique qui justifie la liberté d'utiliser l'interface radio ce qui va restreindre le rôle de l'opérateur, rompre le lien d'intérêts mutuels entre fabricant et opérateur et faire émerger des micro-acteurs fournisseurs de services de descriptions logicielles du matériel.

Le programme de formation de la Faculté d'Ingénieurs de l'Université Antonine prépare l'étudiant ingénieur à relever, parmi autres, le défi d'intégrer ces futurs nouveaux acteurs par la formation à double volets. D'abord, le volet d'hyperfréquence et de traitement du signal et puis le volet de systèmes embarqués. Ces deux volets qui se croisent pour élaborer une technologie telle que la radio logicielle.

Dans la même démarche de vision stratégique, notre Faculté d'Ingénieurs a misé sur les réseaux et les applications mobiles. En effet, la migration vers les réseaux mobiles et la

convergence fixe mobile va jusqu'à la mise en doute de la pérennité de l'Internet pour laisser libre cours à la téléphonie mobile. Les acteurs de l'informatique et de l'Internet font une reconversion ; Apple sortira bientôt des cartes SIM contournant les opérateurs, Google a déjà lancé son système de téléphonie mobile, Facebook vise aussi la téléphonie mobile, etc. A noter aussi que le marché de la téléphonie mobile est en accroissement et que son champ d'application s'enrichit de plus en plus. On cite comme exemple le paiement sur téléphone portable avec la technologie du NFC (Near Field Communication) qui va embarquer la carte de crédit, ce qui crée un nouvel aspect de reconversion. On voit par exemple La Poste (qui est aussi une banque) qui se lance dans la téléphonie mobile.

La Faculté d'Ingénieurs de l'Université Antonine renforce son rôle de pionnier au Liban dans l'ingénierie Multimédia en incitant ses étudiants à développer des jeux vidéo mettant en œuvre l'immersion multimédia suite à un parcours de formation qui cible la réalité virtuelle. On se lance aussi dans le domaine des Jeux Sérieux (Serious Games) qui ont un objectif principal qui va au-delà de l'aspect ludique du divertissement.

Le traitement du contenu, le développement des systèmes ouverts, les plateformes de Cloud Computing et les domaines de la cyber-sécurité sont aussi largement abordés dans notre programme de formation ce qui complète les outils de notre mission à préparer un ingénieur qui est prêt d'emblée à s'adapter aux changements du marché et à défier le Time to Market.

**Paul GHOBRI**  
Doyen  
de la Faculté d'Ingénieurs

## **2. L'UPA aujourd'hui**

L'Université Antonine (UPA) est constituée de quinze départements ou unités :

- Six Facultés :
  1. Faculté des Sciences Théologiques et des Études Pastorales
  2. Faculté des Sciences Bibliques, Œcuméniques et des Religions
  3. Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
  4. Faculté de Santé Publique
  5. Faculté de Gestion des Affaires
  6. Faculté de Publicité
  
- Cinq Départements / Instituts:
  1. Département des Sciences Infirmières
  2. Département de Physiothérapie
  3. Institut d'Éducation Physique et Sportive
  4. Institut Supérieur de Musique
  5. Institut de Prothèse Dentaire
  
- Laboratoire de Recherche, Centre, École et Académie :
  1. Centre de Langues et de Ressources
  2. École de Musique des Pères Antonins
  3. Laboratoire de recherche TICKET  
(Telecommunications, Information and Computer Key Enabling Technologies)
  4. Académie de « CISCO Systems »

### 3. Qui dirige l'UPA ?

« Sous le haut contrôle du Chancelier et du Comité Directeur Supérieur, l'Université Antonine est administrée par un Conseil ».

■ **Le Grand Chancelier** : Révérendissime Père Abbé Daoud REAIDY, Supérieur Général de l'Ordre Antonin Maronite

#### ■ **Le Conseil de l'UPA :**

Le Conseil de l'UPA est formé du Recteur qui en est le Président, du Vice-recteur dont il est question à l'art. 48, du Secrétaire Général, de l'Administrateur, des Directeurs des Campus, des Doyens des Facultés, des Directeurs des Instituts/Départements, des Directeurs des Sections/Centres, de l'Aumônier de l'Université et un représentant délégué des étudiants par campus.

-P. Germanos GERMANOS	Recteur
-Mlle Pascale LAHOUD	Vice-Recteur aux Affaires Culturelles
-M. Antoine YAZIGI	Vice-Recteur aux Affaires Académiques et Internationales
-P. Antoine AZIZ	Administrateur
-P. Joe BOU JAOUDE	Secrétaire Général
-P. Fadi MESSALLEM	Directeur du Centre Universitaire de Zahlé-Békaa
-P. Charbel ABI KHALIL	Directeur du Centre Universitaire de Zghorta-Liban Nord
-P. Joseph BOU RAAD	Doyen de la Faculté des Sciences Théologiques et des Études Pastorales
-S.E.M. Damien KATTAR	Doyen fondateur de la Faculté de Gestion des Affaires
-Dr. Paul GHOBRIEL	Doyen de la Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
-Dr. Gaby MOUKARZEL	Doyen de la Faculté de Santé Publique
-Dr. Mirna ABOU ZEID	Doyenne de la Faculté de Publicité

-P. Michel KHOURY	Directeur de l'Institut de Formation des Formateurs
-Dr. Nidaa ABOU MRAD	Directeur de l'Institut Supérieur de Musique
-Mme Zeina MINA	Directrice de l'Institut d'Éducation Physique et Sportive
-Mme Mona NEHMÉ	Directrice du Département des Sciences Infirmières
-Mlle Carole STEPHAN	Directrice du Département de Physiothérapie
-M. Nabil EL ASMAR	Directeur de l'Institut de Prothèse Dentaire
-P. Toufic MAATOUK	Directeur de l'École de Musique des Pères Antonins
-Dr. Georges NEHMÉ	Directeur académique de la Faculté de Gestion des Affaires
-Dr. Cynthia EID	Directrice du Centre de Langues et de Ressources
-Mlle Maya NOHRA	Directrice du Bureau d'Orientation et d'Admission
-P. Joseph NAFFAH	Directeur de la Seconde Section de la Faculté des Sciences Théologiques et des Études Pastorales, Karmsaddeh-Liban Nord
-M. Abdallah FICANI	Directeur administratif du Centre Universitaire de Zahlé-Békaa
-M. Maroun JNEID	Directeur administratif du Centre Universitaire de Mejdlaya-Liban Nord
-P. Charbel DAOUD	Aumônier Général
-P. Michel ROUHANA	Bibliothécaire
- Un étudiant délégué par campus universitaire	

## 4. Les sites de l'UPA

L'Université Antonine (UPA) est présente au niveau national. Elle est constituée, actuellement, de trois campus.

Il y a :

- Le Campus Principal à Hadath-Baabda, près de la Capitale Beyrouth :
  - ◆ Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
  - ◆ Faculté des Sciences Théologiques et Études Pastorales
  - ◆ Faculté de Santé Publique
    - Département des Sciences Infirmières
    - Département de Physiothérapie
  - ◆ Faculté de Gestion des Affaires
  - ◆ Faculté de Publicité
  - ◆ Institut d'Éducation Physique et Sportive
  - ◆ Institut Supérieur de Musique
  - ◆ Institut de Prothèse Dentaire
  - ◆ Centre de Langues et de Ressources
  - ◆ École de Musique des Pères Antonins
  - ◆ Laboratoire de Recherche TICKET (Telecommunications, Information and Computer Key Enabling Technologies)
  - ◆ Académie de « CISCO Systems »
  
- Quatre campus en Province :
  - ▶ Scientifique à Zahlé - Békaa :

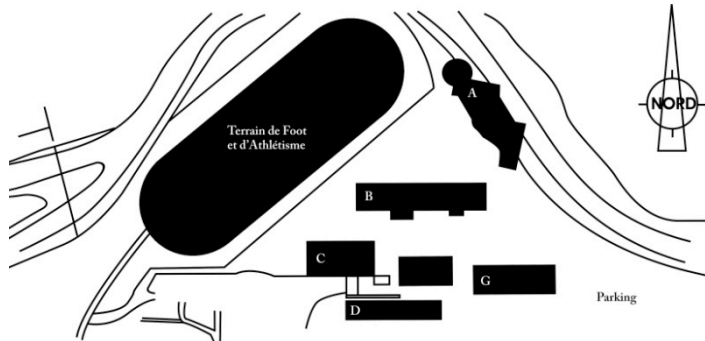
- ◆ Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
- ◆ Faculté de Gestion des Affaires
- ◆ Faculté de Publicité
- ▶ Scientifique à Mejdlaya – Liban-Nord :
  - ◆ Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
  - ◆ Faculté de Gestion des Affaires
  - ◆ École de Musique des Pères Antonins
- ▶ Sciences humaines et religieuses à Dekwaneh : Sciences Bibliques, Œcuméniques et des Religions
- ▶ Sciences humaines et religieuses à Karmsaddeh – Liban-Nord :
  - ◆ Sciences Théologiques et Études Pastorales

■ Le site de Hadath-Baabda regroupe cinq bâtiments principaux :

- **Le bâtiment A** : C'est un bâtiment polyvalent. Il contient :
  1. Le Rectorat
  2. La Chapelle
  3. La Bibliothèque Centrale
  4. Le Foyer
  5. La salle Louis ROHBAN (salle de réunions)
  6. Le studio photos de la Faculté de Publicité
- **Le bâtiment B** : Les différentes Unités du site de Baabda partagent les étages de ce bâtiment. Au :
  - Rez-de-chaussée :
    - Centre de Langues et de Ressources
    - Bureau d'Orientation et d'Admission

- Bureau du service social
  - Bureau de l'Administrateur des réseaux
  - Salle des serveurs de l'Université
- Premier étage :
- Direction de la Faculté de Santé Publique
    - Département des Sciences Infirmières
    - Département de Physiothérapie
  - Direction de l'Institut d'Éducation Physique et Sportive
- Deuxième étage :
- Direction de la Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Réseaux et Télécommunications
  - Bureau des responsables de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années de la Faculté d'Ingénieurs
  - Salles de cours et des travaux dirigés (TD)
  - Salle des professeurs et enseignants
  - Salle montage de la Faculté de Publicité
- Troisième étage :
- Direction de l'Institut de Prothèse Dentaire
  - Laboratoire Amann Girrbach
  - Salles de cours et laboratoires
  - Studio Radio de la Faculté de Publicité

- Quatrième étage :
  - Direction de la Faculté des Sciences Théologiques et des Études Pastorales
  - Direction de l'Institut de Formation des Formateurs
  - Salles de cours



- **Le bâtiment C** : Ce bâtiment contient Issam FARES Center for Technology, les salles de cours ainsi que les laboratoires d'informatique, d'électronique, de multimédia, de systèmes, de réseaux et de télécommunications. Au :

- Rez-de-chaussée :
  - Amphithéâtre
  - Studio Télévision de la Faculté de Publicité
- Premier étage :
  - Laboratoires Cisco, Mackintosh et Multimédia
  - Bureau du responsable de 5<sup>ème</sup> année de la Faculté d'Ingénieurs
  - Salles de cours

- Deuxième étage :
  - Laboratoires d'informatique, de multimédia, de systèmes et de réseaux
  - Salles de cours
  
- Troisième étage :
  - Laboratoires d'électronique et des télécommunications
  - Laboratoires de test des technologies de l'enseignement à distance
  - Bureau du responsable des dossiers de transfert et du responsable des programmes de formations professionnelles (Académie « CISCO » ...).
  - Salles de cours
  
- **Le bâtiment D** : Ce bâtiment héberge l'École de Musique Antonine ainsi que l'Institut Supérieur de Musique.
  
- **Le bâtiment G** : Ce nouveau bâtiment est affecté à la Faculté de Gestion des Affaires et contient la cafétéria, l'esplanade et les lieux communs de rencontre. Au :
  - G-1 :
    - Librairie
  
  - Rez-de-chaussée :
    - Cafétéria
    - Pastorale

- Premier étage :
  - Bureau des responsables de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de la Faculté d'Ingénieurs
  - Laboratoire d'informatique pour la Faculté de Gestion
  - Grande salle
  - Amphithéâtre
  - Salles de cours
  
- Deuxième étage :
  - Direction de la Faculté de Gestion des Affaires
  - Salle des enseignants
  - Salle de réunions
  - Amphithéâtre
  - Salles de cours
  
- Troisième étage :
  - Direction de la Faculté de Publicité
  - Bureau des Responsables des départements de la Faculté de Publicité
  - Amphithéâtre
  - Salles de cours
  
- Quatrième étage :
  - Bureau du Doyen de la Faculté de Gestion
  - Salle de réunions
  - Salles de cours

**■ La numérotation des salles :**

Afin de mieux vous repérer dans l'établissement, les bureaux, les amphithéâtres, les salles de cours, les salles de

travaux dirigés (TD) et les laboratoires des travaux pratiques (TP) sont identifiés par une numérotation spécifique, qui comporte trois nombres distincts. Pour l'exemple :

- B.2.3 signifie : Bâtiment B, 2<sup>ème</sup> étage, salle 3
- C.1.4 signifie : Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage, salle 4

## **5. Les conditions d'admission à la Faculté d'Ingénieurs**

L'équipe du Bureau d'Orientation et d'Admission vous accueille et oriente jusqu'à votre admission. Elle est formée de :

- Mlle Maya NOHRA, Directrice
- Mlle Sahar BOUEIRY, Assistante
- Mlle Thérèse ZEINATY, Assistante
- Mlle Pascale WANNIS, Assistante
  
- Mme Victoria EL Khoury, Responsable du Service Social et aide aux étudiants.

**Une fois l'étudiant admis son suivi est assuré par les responsables académiques de la faculté et ne relève plus des responsabilités du Bureau d'Orientation et d'Admission.** Néanmoins il peut à tout moment s'adresser au Service Social.

Pour être admissible aux programmes du premier cycle, l'étudiant(e) doit être titulaire du baccalauréat libanais ou de son équivalent.

Tout étudiant(e) devra se soumettre à un concours avant son inscription ou sera admis(e) sur dossier. À la suite des résultats obtenus, l'étudiant(e) confirme son inscription en versant les frais d'inscription.

### **1. Admission sur Dossier**

Cette admission concerne les élèves inscrits en classe terminale de bon niveau scolaire.

- a. Les candidats(es) constituent un dossier scolaire auprès de leur établissement et le présentent au Bureau d'Admission. Le Bureau d'Admission examine les dossiers avec équité, et rapidité. L'admission n'est pas garantie.
- b. Une fois les admissions sont prononcées, les candidats(es) sont avisés de leur résultat par le Bureau d'Admission.

Les candidats(es) non admis(es) peuvent se présenter au concours.

## **2. Admission sur Concours**

- Cette admission s'adresse aux élèves inscrits en classe de terminale.
- Trois concours sont organisés par année académique, en mai, juillet et septembre pour le 1er semestre et en janvier et février pour le second semestre.
- Les candidats déposent le dossier auprès du Bureau d'Admission et s'inscrivent aux tests/concours.
- Après dix jours de la date du concours, les listes des candidats(es) admis(es) sont affichées au Bureau d'Admission et sur [www.upa.edu.lb/resultat](http://www.upa.edu.lb/resultat)

**Deux concours en mathématiques et en physique sont exigés.**

Un test de positionnement de langues en français et/ou en anglais est obligatoire à tout étudiant voulant s'inscrire à l'UPA.

*N.B. : Ces admissions sont conditionnelles, puisque les candidats doivent obtenir le baccalauréat ou son équivalent.*

### **3. Admission par Transfert**

Transfert/Équivalence externe : cette admission s'adresse aux candidats(es) en provenance d'autres universités.

Titulaire ou non-titulaire d'un diplôme universitaire, l'étudiant(e) doit contacter le Bureau des Admissions afin de constituer un dossier de transfert ou un dossier d'équivalence.

Ce dossier contient l'ensemble des pièces justificatives permettant l'examen de la demande par la commission des équivalences ad hoc de chaque unité.

Dans chaque dossier est ajoutée systématiquement la demande de transfert du Bureau d'Admission. Les candidats(es) doivent annexer les critères de réussite de chaque cours de collège ou d'université qu'ils ont suivi.

Cette formalité est à accomplir auprès du Bureau d'Admission.

A noter que le transfert n'est pas automatique. Les demandes de transfert sont étudiées et l'évaluation des étudiants est faite en fonction de leurs études préalables.

Les critères d'admission peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, selon la demande dont le programme fait l'objet.

Si cette décision est favorable, le candidat(e) sera convoqué(e) par le Bureau d'Admission pour qu'il puisse procéder à son inscription administrative.

## 6. Le calendrier universitaire 2011 – 2012 de la Faculté d'Ingénieurs

■ L'année universitaire 2011-2012 débute le lundi 12 septembre 2011 et se termine le lundi 30 juillet 2012. Elle regroupe trois semestres successifs et indépendants. La rentrée universitaire 2011-2012 est planifiée comme suit :

### 6.1 Inscriptions académiques :

Pour mieux vous servir et pour faciliter la validation de votre inscription, vous êtes invités à suivre la démarche indiquée dans la circulaire sortant une semaine avant les inscriptions. Les inscriptions du premier semestre de la première année s'effectuent automatiquement.

L'adresse : [www.upa.edu.lb/circulaires](http://www.upa.edu.lb/circulaires) vous guidera durant la période d'inscription. Les dates sont planifiées comme suit:

- **Pour le premier semestre :** du jeudi 15 septembre 2011 au vendredi 23 septembre 2011.
- **Pour le second semestre :** du lundi 20 février 2012 au vendredi 24 février 2012.
- **Pour le troisième semestre (semestre d'été) :** vendredi 6 juillet et samedi 7 juillet 2012.

## 6.2 Organisation des semestres

### ▪ Enseignements :

Le début du cours qui est planifié comme suit :

- **Le premier semestre** : lundi 3 octobre 2011.
- **Le second semestre** : lundi 27 février 2012.
- **Le troisième semestre (semestre d'été)** : lundi 9 juillet 2012.

### ▪ Contrôles et examens:

Le travail de l'étudiant est évalué par l'ensemble des épreuves suivantes :

#### 1. Contrôles continus :

- Une note de contrôle continu sera accordée aux examens partiels.
- Une autre note de contrôle continu sera éventuellement accordée aux « quiz », travaux de laboratoires et projets qui auront lieu tout au long du semestre.
- 

#### 2. Examens :

- Une note d'examen de fin de semestre sera accordée aux compositions écrites.

#### N.B.:

- Il n'y a pas d'examens de 2<sup>ème</sup> chance.

- Il n'y a pas d'examens de fin de semestre pour les matières de travaux pratiques (mentionnées TP). Leur évaluation se fera au fur et à mesure de l'avancement des séances de TP.
- Par contre, toute autre matière doit avoir une pondération minimale de 30% pour son examen écrit et obligatoire de fin de semestre.

▪ **Planification des contrôles et examens**

Les contrôles et examens du **premier semestre** sont planifiés comme suit :

- Les examens partiels auront lieu **du mercredi 23 novembre 2011 au mercredi 30 novembre 2011 inclus.**
- Les examens finaux auront lieu **du lundi 30 janvier 2011 au mercredi 8 février 2012 inclus.**

Les contrôles et examens du **second semestre** sont planifiés comme suit :

- Les examens partiels auront lieu **du mercredi 2 mai 2012 au mercredi 9 mai 2012 inclus.**
- Les examens finaux auront lieu **du mercredi 20 juin 2012 au mercredi 27 juin 2012 inclus.**

Les examens du **semestre d'été** sont planifiés pour le **30 juillet 2012.**

### **6.3 Congés légaux et vacances universitaires**

- Fête du Fîtr (suivant le communiqué de l'État) : 30 et 31 août
- Adha (suivant le communiqué de l'État) : 6 et 7 novembre
- Fête de l'indépendance du Liban : 22 novembre
- Nouvel an de l'hégire (suivant le communiqué de l'État) : 26 novembre
- Achoura (suivant le communiqué de l'État) : 5 décembre
- Vacances de Noël : 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus
- Fête de l'Épiphanie : 6 janvier
- Fête de St. Antoine : 17 janvier
- Naissance du Prophète (suivant le communiqué de l'État) : 3 février
- Fête de St. Maroun : 9 février
- Fête de l'Annonciation : 25 mars
- Vacances de Pâques : 5 avril au 16 avril (inclus)
- Fête du travail : 1<sup>er</sup> mai
- Fête Notre Dame du Printemps : 15 mai

## **7. Les horaires et les lieux des enseignements**

Pour vous informer sur les lieux, les horaires et les salles de vos cours, vos travaux dirigés (T.D.) ou vos travaux pratiques (T.P.), consultez les circulaires administratives affichées et publiées sur le site web de l'Université Antonine à l'adresse :  
<http://www.upa.edu.lb>

**S'il y a une annulation des cours ou un changement d'horaire, vous serez également informés par circulaires administratives.**

**Les tableaux d'affichages prévus à cet effet sont situés:**

- **Au site de Hadath-Baabda :**

L'affichage (sous clé) est situé à l'étage de la Direction de votre Faculté qui se trouve au bâtiment B, deuxième étage (B.2.)

▪ **Au site de Zahlé et de la Békaa :**

Le tableau d'affichage est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Faculté d'Ingénieurs.

En plus du site principal de la Faculté : <http://www.upa.edu.lb> l'information est disponible sur le site local de la branche à l'adresse : <http://www.upazahle.net>

▪ **Au site de Mejdlaya-Zghorta et du Liban-Nord :**

Le tableau d'affichage est situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Faculté d'Ingénieurs.

## **8. Votre suivi pédagogique et l'équipe d'accompagnement**

Toute l'équipe est à votre disposition toute l'année, pour vous informer, orienter et accompagner. N'hésitez pas de prendre un rendez-vous au secrétariat de votre Faculté avec le responsable concerné.

Les heures des permanences sont affichées sur les tableaux d'affichage et sur Internet aux adresses communiquées ci-dessus.

## **8.1 Equipe d'accompagnement**

**Afin de bien réussir votre formation, l'équipe de la Faculté d'Ingénieurs est disponible pour vous accompagner. Elle est constituée du :**

- **Doyen** : Dr. Paul GHOBRIIL  
Courrier électronique : paul.ghobril@upa.edu.lb
- **Assistante auprès du Doyen** : Mlle Josette DIBIANY  
Courrier électronique : josette.dibiany@upa.edu.lb

### **▪ Le Siège de Hadath-Baabda :**

- **Comité du dossier de transfert et d'équivalence suivi directement par le Doyen :**

Conseiller scientifique : Dr Chady NADER

Membres du comité : Dr Jacques DEMERJIAN et Dr Youssef BOU ISSA.

Courriers électroniques : chadi.nader@upa.edu.lb

jacques.demerjian@upa.edu.lb

Youssef.Bouissa@upa.edu.lb

- **Comité du dossier de coordination et d'évaluation suivi directement par le Doyen :**

Responsable : Dr Joe TEKLI

Membres du comité : Dr Rony DARAZI, Dr Talar ATECHIAN, Dr Clara GHANNAM, Dr Aline MSAED.

Courriers électroniques : joe.tekli@upa.edu.lb

rony.darazi@upa.edu.lb, talar.atechian@upa.edu.lb

clara.ghannam@upa.edu.lb, aline.msaed@upa.edu.lb

- **Responsables académiques :**

Dr Talar ATECHIAN est responsable des étudiant(e)s de la 1<sup>ère</sup> année.

Courrier électronique : talar.atechian@upa.edu.lb

Dr Rony DARAZI est responsable des étudiant(e)s de la 2<sup>ème</sup> année.

Courrier électronique : rony.darazi@upa.edu.lb

Dr Youssef BOU ISSA est responsable des étudiant(e)s de la 3<sup>ème</sup> année.

Courrier électronique : Youssef.Bouissa@upa.edu.lb

Dr Jacques DEMERJIAN est responsable des étudiant(e)s de la 4<sup>ème</sup> année.

Courrier électronique : jacques.demerjian@upa.edu.lb

Dr Joe TEKLI et M. Chady ABOU JAOUDE sont responsables des étudiant(e)s de la 5<sup>ème</sup> année.

Courriers électroniques : joe.tekli@upa.edu.lb

chady.aboujaoude@upa.edu.lb

M. Joseph FARES est responsable des programmes de formations professionnelles (Académie « CISCO » ...).

Courrier électronique : joseph.fares@upa.edu.lb

- **Laboratoires d'informatique :** Mlle Nada FADDOUL.

Courrier électronique : nada.faddoul@upa.edu.lb

- **Assistant du Laboratoire d'électronique :** M. Jean KASSAB.

Courrier électronique : jean.kassab@upa.edu.lb

- **Assistante académique (Secrétariat de la Faculté d'ingénieurs) :** Mlle Rima MAKHLOUF  
Courrier électronique : [secretariat.genie@upa.edu.lb](mailto:secretariat.genie@upa.edu.lb)

▪ **Le Centre Universitaire de Zahlé et de la Békaa :**

**Le Centre Universitaire de Zahlé et de la Békaa est dirigé par Le Révérend Père Toni GHANEM.** Il bénéficie du soutien de toute l'équipe de Baabda et de l'action sur place des responsables et assistants suivants :

- **Directeur administratif du Centre Universitaire de Zahlé et de la Békaa et Directeur administratif de la seconde section de la Faculté d'ingénieurs :** M. Abdallah FICANI.  
Courrier électronique : [abdallah.ficani@upa.edu.lb](mailto:abdallah.ficani@upa.edu.lb) ou [abdallah.ficani@upazahle.net](mailto:abdallah.ficani@upazahle.net)
- **Administrateurs du réseau :**  
L'Administration du réseau est confiée à:
  - M. Michel TANNOURY,
  - M. Roy MAALOUF (assistant)Courriers électroniques respectifs : [it.upaz@upa.edu.lb](mailto:it.upaz@upa.edu.lb) ou [it@upazahle.net](mailto:it@upazahle.net) pour M. TANNOURY et [roy.maalouf@upa.edu.lb](mailto:roy.maalouf@upa.edu.lb) ou [roy.maalouf@upazahle.net](mailto:roy.maalouf@upazahle.net)
- **Responsable du Laboratoire informatique et réseaux:** M. Michel TANNOURY.  
Courrier électronique : [michel.tannoury@upa.edu.lb](mailto:michel.tannoury@upa.edu.lb) ou [michel.tannoury@upazahle.net](mailto:michel.tannoury@upazahle.net)

- **Responsable du Laboratoire d'électronique** : M. Michel ABDO.  
Courrier électronique : michel.abdo@upazahle.net
- **Assistante pour les affaires estudiantines** : Mme Mirna ACHKOUTY.  
Courrier électronique : mirna.achkouty@upazahle.net
- **Assistante pour les affaires administratives** : Mme Patricia FICANI.  
Courrier électronique : patricia.ficani@upazahle.net
- **Assistants de la seconde section** : Mlle Zeina TANNOURY et Mme Samia MEZERANI.  
Courriers électroniques : zeina.tannoury@upazahle.net  
et samia.mezerani@upazahle.net  
ou secretariat.upaz@upa.edu.lb

▪ **Site de Mejdlaya-Zghorta et du Liban Nord** :

**Le Centre Universitaire de Mejdlaya-Zgharta et du Liban Nord est dirigé par Le Révérend Père Nader NADER.** Il bénéficie du soutien de toute l'équipe de Baabda et de l'action sur place des responsables suivants :

- **Directeur administratif du Centre Universitaire de Mejdlaya-Zghorta et du Liban Nord et Administration du réseau de la troisième section de la Faculté d'ingénieurs** : M. Maroun JNEID.  
Courrier électronique : maroun.jneid@upa.edu.lb
- **Assistante de la troisième section** : Mlle Jocelyne CHÉDID  
Courrier électronique : jocelyne.chedid@upa.edu.lb

## **8.2 Conseil de la Faculté de Génie**

Le Conseil de la Faculté d'ingénieurs pour la rentrée 2011-2012 est constitué des membres suivants :

### **■ Membres du Conseil :**

« Dr Paul GHOBRI, Dr Talar ATECHIAN, Dr Rony DARAZI, Dr Youssef BOU ISSA, Dr Jacques DEMERJIAN, Dr Joe TEKLI, M. Abdallah FICANI, M. Maroun JNEID et M. Chady ABOU JAOUDE ».

### **■ Missions et fonctionnement :**

- La tâche du Conseil de la Faculté est d'assister le Doyen dans toutes ses fonctions essentielles.
- Le Conseil se réunit au moins une fois par mois, selon un calendrier établi durant la première réunion, et sur demande du Rectorat ou du tiers de ses membres.
- Même si le Recteur est représenté, un compte-rendu devrait être délivré au Rectorat dans un délai qui ne dépasse pas une semaine.
- Les professeurs de la Faculté pourront ajouter un délégué qui sera désigné par eux, selon une procédure adéquate organisée par le Doyen.
- Un comité scientifique sera désigné ad hoc par le Conseil même. Ce comité peut regrouper aussi des experts non œuvrant à l'UPA.

<h2><b>9. Votre projet de formation, les nouveaux cycles d'étude et les départements de spécialisation</b></h2>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## **9.1 Diplômes**

La Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia, Systèmes, Télécommunication et Réseaux de l'Université Antonine est habilitée à délivrer deux types de diplômes :

- Une licence en Génie : un diplôme au niveau de trois ans après le Bac.
- Un diplôme d'ingénieur ou ME (Master of Engineering): un diplôme au niveau de cinq ans après le Bac.

L'établissement du système LMD (licence, maîtrise, doctorat) est naturellement cohérent avec le diplôme d'ingénieur (L+M → bac+5). Les nouveaux cycles d'études en ingénierie sont organisés de la façon suivante :

- Un 1<sup>er</sup> cycle d'études au bout duquel une licence en Génie peut être délivrée (au moins 108 crédits) suite à une requête à valider.
- Un cycle d'ingénierie au bout duquel le diplôme d'ingénieur en informatique et télécommunication est obtenu (168 crédits)

## **9.2 Dimension internationale**

Les accords conclus avec des Universités françaises, belges et canadiennes partenaires de l'espace francophone ou d'autres (à venir) permettraient à nos étudiant(e)s d'obtenir –éventuellement - à la fin de leurs études deux diplômes ou de poursuivre les études doctorales hors du Liban.

## **9.3 Spécialisations**

L'Université Antonine propose pour la rentrée universitaire 2011-2012 quatre options de spécialisation. Elles sont l'option :

1. Génie logiciel et réseaux
2. Multimédia et réseaux
3. Systèmes et réseaux
4. Télécommunications et réseaux

Nous les décrivons ci-dessous :

### **Option Génie logiciel et réseaux**

L'option génie logiciel forme un ingénieur architecte logiciel et chef de projet de développement des logiciels et des systèmes d'information. Cet ingénieur a pour rôle d'analyser, de concevoir et de développer. Dans le monde virtuel des objets logiciels on invente un autre monde mais on améliore aussi le monde réel. La complexité du monde réel est modélisée par une description logicielle faisant l'abstraction du système réel en mettant l'accent sur des caractéristiques bien définies afin d'analyser, de simuler et d'optimiser les objets réels.

### **Option Systèmes multimédia**

Les nouvelles technologies d'immersion dans la réalité virtuelle et d'interaction avec la réalité augmentée ouvrent la voie à une nouvelle dimension et un nouveau degré de liberté dans l'espace des applications multimédias donnant davantage à l'ingénieur multimédia un rôle de conception et de développement

en plus de son rôle d'intégration des systèmes mettant en œuvre les images, le son et les données.

L'option multimédia et réseaux forme un ingénieur architecte multimédia capable de fournir des solutions multimédias tout en maîtrisant les outils et leur intégration ainsi que la programmation des animations et des applications web ainsi que le développement des jeux vidéo.

### **Option Systèmes et réseaux**

L'option systèmes et réseaux cible, en plus de l'administration et la sécurité des systèmes et des réseaux, le développement des systèmes d'exploitation et d'information et surtout le développement des systèmes ouverts, logiciels libres et systèmes embarqués pour relever le défi de la migration des systèmes propriétaires aux systèmes ouverts et logiciels libres ainsi que le recyclage logiciel du matériel qui permet d'augmenter la durée de vie des ordinateurs et des équipements. Ainsi cette option forme un ingénieur architecte systèmes et réseaux avec des compétences programmation.

### **Option Télécommunications et réseaux**

Dans les nouvelles technologies on s'oriente vers des composants réalisés par logiciel et dans une moindre mesure par matériel. On conçoit désormais le matériel par une description logicielle avec peu d'investissements matériels et on passe d'une économie basée sur l'industrie à une économie basée sur le savoir.

On demande d'un ingénieur plus de compétences de développement afin qu'il excelle dans ce modèle économique.

L'option télécom et réseaux est axée sur deux volets complémentaires, les systèmes micro-programmables et les circuits hyperfréquences, ce qui couvre les nouvelles technologies comme la radio logicielle et l'au-delà de la 3<sup>ème</sup> génération des réseaux mobiles. On couvre la conception et le développement des systèmes embarqués ce qui fait que cette option englobe aussi la formation d'un architecte informatique.

## **10. Les programmes d'études : Unités de Valeur (U.V) et matières enseignées**

■ Les enseignements de la Faculté d'Ingénieurs en informatique, multimédia, systèmes, télécommunications et réseaux sont organisés en unités de valeur (U.V.) de cours et de travaux dirigés (T.D.) ou de travaux pratiques (T.P.).

- ▶ Une U.V. est un ensemble de matières
- ▶ Une matière est un ensemble de crédits
- ▶ Un crédit est équivalent à 15 heures d'enseignement et d'évaluation par semestre.

Les matières ainsi que les Unités de Valeur (U.V.) qui les regroupent sont classées en deux types : « Principale (P) » et « Complémentaire (C) ». Elles sont dites « Principales » parce qu'elles sont directement liées à la spécialisation et la moyenne requise pour les réussir est 12 sur 20 (soit 60 sur 100), alors que 10 sur 20 (50 sur 100) suffit pour les matières « Complémentaires ».

Une note inférieure à la moyenne requise est éliminatoire. Dans ce cas, l'étudiant(e) doit s'inscrire à

nouveau dans la matière et la suivre comme s'il (elle) s'est inscrit(e) pour la première fois.

## 10.1 Unités de valeur

Les Unités de Valeur sont listées ci-dessous par :

- Catégorie d'origine : D, F ou U (pour le nouveau programme à 168 crédits):
  - [D] pour le Département de spécialisation
  - [F] pour la Faculté d'ingénieurs (exigences de la Faculté d'ingénieurs requises pour toutes les options proposées par la Faculté)
  - et [U] pour les compétences de l'Université et les modules d'ouverture aux autres Facultés et Instituts de l'Université Antonine).

► Les unités de valeur du nouveau programme à 168 crédits sont :

Code U.V.	Libellé de l'Unité de Valeur	Type U.V.	Moyenne Requise
<b>Compétences métier (au niveau du département de spécialisation) :</b>			
DGL	Compétence Génie logiciel et Réseaux	P	12
DMR	Compétence Multimédia et Réseaux	P	12
DSR	Compétence Systèmes et Réseaux	P	12
DTR	Compétence Télécommunications et Réseaux	P	12
<b>Compétences exigées par la Faculté d'ingénieur (quelque soit l'option choisie au niveau du programme de spécialisation) :</b>			
FMT	Compétence mathématiques	P	12
FSC	Compétence sciences et technologies	P	12
FRS	Compétence réseaux	P	12
FPS	Compétence projets et stages	P	12
<b>Compétences proposées au niveau de l'Université :</b>			

<b>Code U.V.</b>	<b>Libellé de l'Unité de Valeur</b>	<b>Type U.V.</b>	<b>Moyenne Requise</b>
<b>UCE</b>	<b>Compétence culture de l'entreprise</b>	<b>C</b>	<b>10</b>
<b>UCM</b>	<b>Compétence de communication</b>	<b>C</b>	<b>10</b>
<b>UCS</b>	<b>Compétence culture et sport</b>	<b>C</b>	<b>10</b>
<b>Compétences requises hors cursus (suite au concours d'entrée) :</b>			
<b>TPR</b>	<b>Test de mise à niveau (pré-requis)</b>	<b>C</b>	<b>10</b>

## 10.2 Le programme de la formation d'ingénieurs

### Tableau récapitulatif des matières dispensées ainsi que leur code matière pour l'inscription

N.B.: les étudiant(e)s qui suivent encore l'ancien programme doivent se référer au livret d'accueil de leur première année d'inscription à la Faculté.

Semestre 1		Cr
UCS 2211	Actions Citoyennes	1
UCE 1411	Bureautique et introduction aux réseaux	3
FSC 1111	TP Mesures Electriques	1
FMT 1132	Analyse	3
FMT 1131	Algèbre	3
DMR 1311	Perspectives et lecture de plan	1
DMR 1212	Dessin Vectoriel	1
DGL 1131	Algorithmique-L3G	3
CLR --F1*	Français niveau 1	1
CLR --E1*	English level 1	1
UCM --F1		
CLR 1212	DELFB2 (S1)	1
CLR 1311	DELFB1 (S1)	1
CLR 1314	DELFA2 (S1)	1
CLR --E1		
CLR 1313	ARWE-Academic Reading and Writing for engineers	1
CLR 1312	Multi-skills for Beginners and Low-intermediate Students	1
TPR 1321	Supplement to Multi-skills for Beginners and Low-intermediate Students	2

<b>Semestre 2</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
FSC 2132	Electrostatique	3	
FSC 2111	TP Mesures Electroniques	1	FSC 1111
FRS 4231	CISCO-1	3	UCE 1411
FMT 2133	Algèbre linéaire	3	
FMT 2132	Analyse Vectorielle	3	FMT 1132
DMR 2111	Dessin matriciel	1	
DGL 2331	Programmation et applications	3	DGL 1131
CLR --F2*	Français niveau 2	1	
CLR --F2			
CLR 2313	TICE et FLE (S2)	1	
CLR 2314	DELF A2 (S2)	1	
CLR 2312	DELF B1 (S2)	1	
<b>Semestre 3</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 3431	Comptabilité et Gestion	3	
FSC 3431	Electricité et électromagnétisme	3	FSC 2132
FSC 3211	TP Physique	1	FSC 2111
FMT 3321	Probabilité et statistiques	2	FMT 1132
FMT 3231	Analyse complexe et de Fourier	3	FMT 1132
DMR 3211	Animation	1	DMR 1212
DGL 3131	Algorithmique-OO	3	DGL 2331
CLR --F3*	Français niveau 3	1	
CLR --E2*	English level 2	1	

CLR --F3		
CLR 3211	DALF C1 (S3)	1
CLR 3313	DELFB2 (S3)	1
CLR --E2		
CLR 3311	Academic English for Engineers B2 (AEE-B2)	1
CLR 3312	Academic English for Engineers B1 (AEE-B1)	1

<b>Semestre 4</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 4212	Economie	1	UCE 3431
FSC 4231	Circuits Electriques	3	FSC 3431
FRS 4331	CISCO-2	3	FRS 4231
FMT 3212	Méthodes numériques	1	FMT 3321 + FMT 2133 + FMT 1132 + DGL 1131
DSR 4232	Théorie des systèmes d'information	3	
DSR 4231	Théorie des systèmes d'exploitation	3	
DGL 5321	Structure de données	2	DGL 3131
DMR 4211	Création web	1	DMR 3211
CLR --F4*	Français niveau 4	1	

CLR --F4		
CLR 4211	DALF C1 (S4)	1
CLR 4311	TICE et FLE (S4)	1

<b>Semestre 5 (toutes options)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
FMT 5331	Recherche Opérationnelle	3	FMT 3321
DTR 5331	Electronique de base	3	FSC 4231
DTR 5321	Traitement du signal	2	FMT 3231
DTR 5311	TP Electronique de base	1	
DSR 5431	Systèmes Propriétaires	3	DSR 4231
DSR 5321	Architecture des ordinateurs	2	UCE 1411
CLR 5311	Français des Affaires	1	
CLR --E3*	English level 3	1	
CLR --E3			
CLR 5312	English for Specific Purposes for Engineers C1 (ESPE-C1)	1	
CLR 5313	English for Specific Purposes for Engineers B2 (ESPE-B2)	1	
<b>Semestre 5 (OTR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DTR 5322	Propagation des ondes	2	FMT 2132 + FSC 3431
<b>Semestre 5 (OMR)</b>		<b>Cr</b>	
DMR 5312	Typographie	1	
DMR 5311	Musique	1	
<b>Semestre 5 (OSR + OGL)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DGL 5322	Cryptographie et sécurité des systèmes d'information	2	DSR 4232

<b>Semestre 6 (toutes options)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 6321	Droit	2	
UCE 5311	Marketing	1	
FPS 6311	Méthodologie et rapport de stage	1	
FRS 6321	Architecture des Réseaux	2	FRS 4231
DSR 6431	Systèmes ouverts et logiciels libres	3	DSR 4231
DSR 6322	Assembleur	2	DSR 5321
DSR 6432	Bases de données relationnelles	3	DSR 4232
DGL 6321	Projets de programmation orientée objet	2	DGL 3131
<b>Semestre 6 (OTR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DTR 6322	Electronique numérique	2	DTR 5331
DTR 6321	Electronique analogique	2	DTR 5331
DTR 6311	TP Electronique	1	
<b>Semestre 6 (OMR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DMR 5331	Infographie-1	3	DMR 2111 + DMR 1212
DMR 6332	Imprimerie	3	DMR 5312
<b>Semestre 6 (OSR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DSR 6331	Sécurité des systèmes et des réseaux	3	DGL 5322
DTR 6322	Electronique numérique	2	DTR 5331
<b>Semestre 6 (OGL)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DGL 5331	Algorithmes de l'Intelligence artificielle	3	DGL 2331

<b>Semestre 7 (toutes options)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCS 7311	Activité sportive et culturelle	1	
FRS 7321	CISCO-3	2	FRS 4331
DMR 6331	Programmation web	3	DMR 4211 + DGL 2331
<b>Semestre 7 (OTR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 7411	Gestion de projets	1	
DTR 7432	Transmission analogique et numérique	3	DTR 6321 + DTR 6322 + DTR 5321
DTR 7431	Microcontrôleur	3	DTR 6322
DTR 7433	Filtres numériques	3	DTR 5321
DTR 7434	Téléphonie et fibres optiques	3	DTR 5322
DTR 7312	TP Transmission analogique et numérique	1	
<b>Semestre 7 (OMR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DMR 6333	Infographie-2	3	DMR 5331
DMR 7331	Histoire de l'art	3	
DMR 7431	Animation 3D	1	DMR 3211
DMR 6321	Ingénierie du son	2	DMR 5311
DMR 7311	Photographie	1	
DGL 7312	Modélisation logicielle	1	DSR 6432
DGL 7311	XML et architecture logicielle distribuée	1	DGL 5321

<b>Semestre 7 (OSR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 7411	Gestion de projets	1	
DGL 7312	Modélisation logicielle	1	DSR 6432
DGL 7311	XML et architecture logicielle distribuée	1	DGL 5321
DTR 7431	Microcontrôleur	3	DTR 6322
DSR 7321	Système décisionnel	2	DSR 6432
DSR 7332	Interconnexion des systèmes ouverts	3	DSR 6431
DSR 7331	Gestion des bases de données	3	DSR 6432
<b>Semestre 7 (OGL)</b>			
<b>Semestre 7 (OGL)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCE 7411	Gestion de projets	1	
DGL 7312	Modélisation logicielle	1	DSR 6432
DGL 7311	XML et architecture logicielle distribuée	1	DGL 5321
DSR 7321	Système décisionnel	2	DSR 6432
DSR 7331	Gestion des bases de données	3	DSR 6432
DGL 7431	Développement des systèmes d'information et atelier de génie logiciel	3	DSR 4232 + DGL 7312 (corequis)
DGL 7331	Compilateurs	3	DSR 4231
DGL 7432	Projet de programmation avancée	3	DGL 6321
<b>Semestre 8 (toutes options)</b>			
<b>Semestre 8 (toutes options)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
UCM 8311	Français pour Ingénieurs	1	
FPS 8332	Projet de fin d'étude	3	
FPS 8331	Méthodologie de recherche	3	
FRS 8331	Modélisation et optimisation des réseaux	3	FMT 5331 + DGL 3131 + FRS 6321
FRS 8321	CISCO-4	2	FRS 7321

<b>Semestre 8 (OTR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
FRS 8431	Réseaux mobiles et réseaux sans fil	3	DTR 7434
DTR 8431	Architecture des microprocesseurs et Open-core	3	DTR 7431
DTR 8311	TP Architecture des microprocesseurs et Open-core	1	
<b>Semestre 8 (OMR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DMR 8231	Programmation Multimédia	3	DMR 7431 + DMR 6331
DMR 8331	Production Audiovisuelle	3	DMR 7311
DGL 8331	Base de données multimédia et application XML	3	DGL 7311
<b>Semestre 8 (OSR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DTR 8431	Architecture des microprocesseurs et Open-core	3	DTR 7431
DTR 8311	TP Architecture des microprocesseurs et Open-core	1	
DSR 8331	Administration et sécurité des réseaux	3	DSR 7332
<b>Semestre 8 (OGL)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DGL 8331	Base de données multimédia et application XML	3	DGL 7311
DGL 8431	Développement et ergonomie des logiciels	3	DGL 7432
<b>Semestre 9 (toutes options)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
FPS 9331	Stage ingénieur	3	
UCE 9311	Normes et Protocole	1	
UCE 9312	Ethique et vie professionnelle de l'ingénieur	1	
DMR 9311	Atelier audio-visuel	1	FRS 6321

<b>Semestre 9 (OTR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DTR 9433	Circuits hyperfréquences (S, RFID, MMIC,...)	3	DTR 5322 + DTR 7432
DTR 9411	TP Lignes de transmission	1	DTR 5322
DTR 9322	Antennes, Satellite et liaisons par Faisceaux Hertziennes	2	DTR 5322
DTR 9432	Traitement, codage et compression d'image	3	DTR 7433
DTR 9431	Systèmes embarqués	3	DTR 7433 + DTR 8431
<b>Semestre 9 (OMR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DMR 9432	Outil et développement 3D	3	DMR 7431
DMR 9431	Synthèse d'image et réalité virtuelle	3	DGL 6321
DMR 8321	Composition numérique	2	DMR 6321
DMR 9323	montages et effets speciaux	1	DMR 6321
DMR 9324	Gestion de projet multimédia	2	
<b>Semestre 9 (OSR)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DSR 8323	Applications des systèmes propriétaires	3	DSR 5431
DSR 9432	Administration des bases de données	3	DSR 7331
DSR 9431	Développement des systèmes ouverts (kernel) et des pilotes	3	DSR 7332 + DGL 3131
DSR 9331	Protocole d'annuaire	3	DSR 5431
<b>Semestre 9 (OGL)</b>		<b>Cr</b>	<b>Pré-requis</b>
DGL 9431	Modélisation et traitement du contenu	3	DGL 7311 + DGL 7431
DGL 9433	Modélisation formelle et Systèmes distribués	3	DGL 7431
DGL 9432	Applications mobiles	3	DGL 8431
DSR 9432	Administration des bases de données	3	DSR 7331

<b>Français</b>	<b>Test d'aptitude</b>		
<b>Semestre</b>	<b>Note &lt; 8</b>	<b>8 ≤ Note &lt; 12</b>	<b>Note ≥ 12</b>
<b>1</b>	<b>DELF A2 (S1)</b> <i>[1 crédit]</i>	<b>DELF B1 (S1)</b> <i>[1 crédit]</i>	<b>DELF B2 (S1)</b> <i>[1 crédit]</i>
<b>2</b>	<b>DELF A2 (S2)</b> <i>[1 crédit]</i>	<b>DELF B1 (S2)</b> <i>[1 crédit]</i>	<b>TICE et FLE (S2)</b> <i>[1 crédit]</i>
<b>3</b>	<b>DELF B2 (S3)</b> <i>[1 crédit]</i>		<b>DALF C1 (S3)</b> <i>[1 crédit]</i>
<b>4</b>	<b>TICE et FLE (S4)</b> <i>[1 crédit]</i>		<b>DALF C1 (S4)</b> <i>[1 crédit]</i>
<b>5</b>	<b>Français des Affaires</b> <i>[1 crédit]</i>		
<b>6</b>	<b>Méthodologie et Rapport de Stage</b> <i>[1 crédit, pas inclus dans les 6 crédits de langues]</i>		
<b>7</b>			
<b>8</b>	<b>Français pour Ingénieurs</b> <i>[1 crédit]</i>		

English	<b>EEE</b>	
Semester	Scoring < 10	Scoring ≥ 10
<b>1</b>	<b>Multi-skills for Beginners and Low-Intermediate A2 (MS-A2)</b> <i>[1 credit +2 credits intensive course]*</i>	<b>Academic Reading and Writing for Engineers B1 (ARWE-B1)</b> <i>[1 credit]</i>
<b>2</b>		
<b>3</b>	<b>Academic English for Engineers B1 (AEE-B1)</b> <i>[1 credit]</i>	<b>Academic English for Engineers B2 (AEE-B2)</b> <i>[1 credit]</i>
<b>4</b>		
<b>5</b>	<b>English for Specific Purposes for Engineers B2 (ESPE-B2)</b> <i>[1 credit]</i>	<b>English for Specific Purposes for Engineers C1 (ESPE-C1)</b> <i>[1 credit]</i>

\* *These 2 additional credits are not included in the curriculum*

### **10.3 Les stages en entreprise et le projet de fin d'études**

Les responsables de la cinquième année sont aussi responsables des stages et de leur suivi en coordination avec le Conseil de la Faculté d'Ingénieur.

- 40% de la note du cours « Méthodologie et rapport de stage » portera sur l'évaluation du stage de trois mois en entreprise. A l'issue du stage, l'étudiant doit rédiger un rapport de stage et en déposer 2 exemplaires (un pour chaque correcteur) au Secrétariat de la Faculté d'Ingénieurs.
  
- Le projet de fin d'études ne se déroule pas forcément en entreprise mais il doit dans tous les cas créer de la valeur ajoutée. Ce projet doit déboucher sur une réalisation matérielle ou logicielle mettant en évidence les compétences de développement du futur ingénieur. Un mémoire, une soutenance et une exposition de son œuvre permettent d'évaluer devant un jury le travail de l'étudiant.
  
- Le stage ingénieur en cinquième année (le dixième semestre) est de six mois pendant lesquels l'étudiant doit confirmer ses acquis et développer ses compétences en entreprise. Ce stage donne lieu à la soutenance finale. A l'issue de cette soutenance, est décerné, éventuellement, si toutes les conditions et tous les crédits sont acquis, le titre d'Ingénieur en informatique et télécommunications de l'Université Antonine.

## 11. Le règlement intérieur

**Le règlement intérieur est le moyen de vivre dans le respect de la société universitaire et de soi-même. Il ne doit pas être perçu comme un ensemble de devoirs, d'interdits et de sanctions.**

Vous trouvez ci-dessous un extrait du règlement intérieur de la Faculté d'Ingénieurs en informatique et télécommunications :

### ■ Cadre et finalité du règlement intérieur

#### Article 1

- § 1. Le présent Règlement Intérieur est subordonné au *Statut Organique*, qui régit la vie de toute l'Université Antonine. Ledit *Statut* a été promulgué par le Conseil Généralice de l'Ordre Antonin en date du 6 octobre 1997.

- § 2. Subsidaire d'un tel *Statut*, le présent Règlement vise surtout à appliquer, à l'endroit de la Faculté d'Ingénieurs en informatique et télécommunications, les dispositions générales de ce même *Statut* ; on se réfère en particulier aux articles 30, 31, 34, 85, 88, 111 et 163 § 2 du *Statut Organique* mentionné plus haut.

**Article 2** – Le présent Règlement est en vigueur pour l'ensemble du personnel de la Faculté en question ; un tel personnel est constitué par la Direction de ladite Faculté, ses propres étudiants, le Corps Enseignant et les personnes qui, à n'importe quel titre, s'acquittent d'une fonction déterminée ou exercent une activité quelconque dans le cadre et les locaux de ladite Faculté.

### **Article 3**

- § 1. Les notes de service, qui émanent de l'Autorité Universitaire compétente constituent, de plein droit, des adjonctions au présent Règlement. En l'occurrence il s'agit de notes non contingentes mais portant des prescriptions générales et permanentes relatives à la vie de l'Unité Universitaire concernée. De telles notes seront d'application immédiate dès la réalisation des formalités prévues par le droit en vigueur.

- § 2. Toutefois les dispositions et les consignes, qui auraient un certain caractère d'urgence ou d'émergence, entrent immédiatement en vigueur. Il s'agit, en particulier, de celles qui sont relatives à la sécurité, aux biens communs, à l'ordre public et à l'hygiène et qui sont rendues nécessaires par une situation exceptionnelle. L'entrée en vigueur de telles dispositions n'est soumise à aucun processus ; elle n'obéit donc à aucune formalité de routine.

- § 3. Si les dispositions dont il est question au § 1 émanent habituellement par écrit, celles qui sont contemplées par le § 2 peuvent être, le cas échéant, uniquement orales.

### **■ Discipline générale**

#### **Article 4**

- § 1. **Tout acte de nature à troubler la bonne marche des enseignements est interdit.**

- § 2. **Est considéré comme tel, notamment, le fait :**

- de parler ou de s'amuser pendant les enseignements ;
- de s'occuper d'autres choses pendant les heures d'enseignement à part de suivre le cours ou d'effectuer les travaux universitaires demandés ;

- de manger, boire ou mastiquer pendant les cours et travaux ;
- de fumer dans les salles et laboratoires, ainsi que dans les couloirs et sur les escaliers ;
- de faire usage du téléphone mobile, ou même de le porter sur soi dans les endroits destinés au travail ;
- de sortir du matériel ou des documents de la Faculté sans autorisation écrite ;
- de circuler dans les locaux de travail pendant les heures d'enseignements ;
- de distribuer des imprimés ou tracts de toute nature, sans autorisation, sauf s'ils entrent dans le cadre de prérogatives légales ou conventionnelles identifiées ;
- de lacérer des affiches ou détruire des affiches ou notes apposées sur les panneaux réservés à la Direction ou aux Représentants des étudiants ;
- de faire des inscriptions ou de procéder à des affichages en dehors des cas prévus par les dispositions relatives aux Représentants des étudiants.

C'est-à-dire que les étudiants sont obligés de respecter l'environnement dans lequel ils évoluent, la nature, les locaux, le mobilier, le matériel, etc.

Et bien sûr, avant toute chose, les êtres humains avec lesquels ils partagent l'espace éducationnel.

Tout acte de vandalisme entraînera dédommagement et réparation en fonction du dommage causé.

- § 3. Aucune instance, ni groupe de personnes ou des particuliers ne sont autorisés à prendre des mesures relatives à la suspension, à l'arrêt ou à l'ajournement des activités (cours, TD et TP). Uniquement la

Direction de l'UPA constitue l'autorité compétente pour l'adoption des mesures administratives et académiques, communiquées sous forme de circulaires. A défaut du respect des dispositions précédentes, la(les) personne(s) concernée(s) risquera(ront) des sanctions administratives.

- § 4. Les compositions relatives au contrôle continu sont rendues aux étudiants. Celles de l'examen final semestriel restent au Secrétariat Général comme étant la propriété de l'UPA, conformément à la loi libanaise en vigueur. L'étudiant qui souhaite consulter sa propre composition de l'examen final semestriel dans un délai d'**une semaine** après l'affichage des notes en ligne, risque une sanction de -5/20, si la note de la composition est affichée avec exactitude ou s'il n'y a pas d'erreur dans le comptage des notes. Sinon, l'étudiant bénéficie de la rectification formelle de sa note. En aucun cas, la consultation des compositions ne peut donner droit à une seconde correction de la part de l'enseignant.

## **Article 5**

- § 1. L'enseignant(e) à l'UPA est souverain dans la salle qu'il occupe durant ses sessions. Il ne peut aucunement, durant ses sessions, être contrarié ou faire l'objet d'agissements indignes.

- § 2. Le dialogue entre l'enseignant et l'étudiant reste une valeur primordiale au sein du système éthique à l'UPA. Par conséquent, c'est après les sessions en question (cours, TD ou TP) que l'étudiant a droit aux explications quant aux décisions prises par l'enseignant à son égard. La direction de la Faculté reste l'instance de recours pour le suivi du dialogue.

## ■ Organisation des études

### Article 6

- § 1. Les études sont la raison d'être de la Faculté, de son personnel, de ses locaux et de son matériel. Toute la vie de la Faculté devrait donc être ordonnée à cette finalité primordiale ; elle sera organisée en vue de la sauvegarde, de la réussite et du bon fonctionnement des études.

- § 2. Tout le monde sera soucieux d'éviter scrupuleusement tout ce qui pourrait porter préjudice à l'efficacité des études ou constituer un obstacle à leur déroulement normal.

### Article 7

- § 1. L'établissement du programme des études, la répartition de l'horaire, l'identité des cours, l'usage du temps et la consistance des matières enseignées sont de l'exclusive compétence de l'Autorité Académique.

- § 2. Il est évident qu'en exerçant les fonctions prévues par le § 1, la Direction de la Faculté sera soucieuse de se conformer strictement aux prescriptions des Organismes publics et gouvernementaux compétents en ce domaine.

## ■ Assiduité et retards

### Article 8

- § 1. Dans la Faculté d'Ingénieurs en informatique et télécommunications, à l'instar de toutes les autres Unités Universitaires relevant de l'Université Antonine, **l'assiduité est de rigueur**. Tous les étudiants ordinaires sont tenus de participer, personnellement et par une présence physique et

active, à toutes les activités académiques prévues par le règlement.

- § 2. Le taux d'absence n'autorisant pas les étudiants à présenter l'examen de fin de semestre est de 34%. Les notes du bonus/malus sont toujours attribuées selon la règle de 25%, c'est-à-dire :

- Taux d'absence $\leq$ 5%	:	+ 10/100
- Taux d'absence $>$ 5% et $\leq$ 10%	:	+ 8/100
- Taux d'absence $>$ 10% et $\leq$ 15%	:	+ 5/100
- Taux d'absence $>$ 15% et $<$ 25%	:	+ 3/100
- Taux d'absence $\geq$ 25%	:	+ 0/100
- Taux d'absence $\geq$ 34%	:	Pénalité

## Article 9

- § 1. L'assiduité dans les diverses séances (cours, TP et TD) étant obligatoire dans le système académique de l'UPA, les étudiants sont appelés à la respecter vigoureusement.

- § 2. Toute absence doit être justifiée par un rapport ou une excuse sérieuse.

- § 3. Au cas où l'étudiant(e) s'absente aux cours et TD et que cette absence est autorisée, le cumul d'absences justifiées ne peut aucunement dépasser 50%. Sinon, l'étudiant sera privé du droit de passer l'examen final dans la(les) matière(s) en question. Le justificatif présenté par l'étudiant doit être renouvelé chaque semestre.

Cette règle ne s'applique pas sur les matières en conflit.

- § 4. Les demandes de dérogation doivent être déposées au Secrétariat Général de l'UPA au plus tard le 10 novembre 2011 pour le premier semestre et au plus tard le 9 mars 2012 pour le

second semestre. Les situations seront étudiées au cas par cas et les intéressé(e)s recevront une réponse faisant état de la décision finale du Secrétaire Général.

- § 5. L'assiduité étant la règle, les dérogations ne seront accordées que limitativement.

**- § 6. La direction de la faculté prendra les mesures nécessaires pour autoriser le conflit horaire dans certaines conditions particulières.**

- § 7. Les excuses et les rapports médicaux doivent être présentés au **lendemain** du jour d'absence au Secrétariat Général. Le refus ou l'agrément de l'excuse/rapport médical sera communiqué à l'intéressé(e) par écrit. Tout document présenté après le délai susmentionné est considéré nul et non avenu.

#### **Article 10**

- § 1. Lors des délibérations de fin d'année, il sera tenu compte de toutes ces irrégularités.

- § 2. Il appartient à l'Autorité académique de déterminer et de définir les irrégularités dont il est question au paragraphe précédent.

**Article 11** – Pour une absence prolongée sans justification et sans autorisation, l'étudiant est considéré comme démissionnaire ; il ne pourra, à aucun titre, se faire prévaloir d'aucun droit quant au processus de sa formation ou lors de son éventuelle réintégration.

À la suite de **trois renvois** par l'enseignant(e) **d'une matière** l'étudiant(e) sera considéré(e) comme démissionnaire de cette matière.

## **Article 12**

- § 1. L'horaire des cours et des activités académiques est fixé par la Direction de la Faculté.

- § 2. La Direction de la Faculté se réserve le droit de modifier, le cas échéant et en cours d'année l'horaire. Les étudiants sont tenus, par conséquent, d'être disponibles entre 7H30 et 20H10 en vue d'éventuelles modifications de l'horaire.

- § 3. Les étudiants aussi bien que les enseignants ou les accompagnateurs doivent se trouver sur les lieux, dix minutes au moins avant le temps prévu pour le début de l'activité (cours, TD, TP ou autre) en question.

- § 4. Les retardataires sont considérés absents à moins qu'ils présentent une requête au Secrétariat Général le jour même et qu'elle soit agréée au regard des motifs avancés.

**Article 13** – Lorsque l'étudiant concerné est un mineur, l'interlocuteur valable pour la Direction est, dans tous les cas, le tuteur du mineur en question.

## **■ Les Étudiants**

**Article 14** - Les étudiants sont en droit d'attendre et d'exiger de l'Université une formation solide et adéquate.

**Article 15** - Les étudiants sont tenus à observer fidèlement les prescriptions des Statuts et Règlements de l'Université, les dispositions d'ordre disciplinaire et académique des autorités compétentes. Ils sont tenus à l'observation de la discipline, à l'assiduité aux cours, à la participation régulière aux épreuves de contrôle et aux examens.

**Article 16** - L'étudiant, qui a opté pour faire ses études à l'UPA, est censé connaître et accepter son règlement, sa raison sociale, ses finalités et sa situation spirituelle, académique et juridique.

**Article 17** - La demande d'inscription constitue, à tous les effets, un engagement formel de la part du candidat ou, le cas échéant, de la part de son tuteur légitime, à respecter les Statuts et les Règlements de l'Université et de ses Institutions et à s'y conformer.

### **Article 18**

- § 1. Les demandes d'inscription doivent être présentées, par le candidat, dans les délais et selon les formalités préétablis par la Direction.

- § 2. La Direction dont il est question au § 1, sera soucieuse de ce que ses prescriptions ne dérogent, en aucun point, aux dispositions prises au niveau de l'Université en général.

### **Article 19**

- § 1. En assumant ses étudiants, l'UPA n'opère aucune discrimination de religion, de race, de sexe ou de condition sociale. L'étudiant est assumé aux seules conditions qu'il soit d'une conduite et d'une situation morales satisfaisantes et qu'il fasse état, au préalable, d'un niveau d'études qui l'habilite à bénéficier de l'enseignement dispensé par l'UPA.

- § 2. L'UPA est en droit d'exiger, pour l'admission d'un candidat, une épreuve probatoire d'admission. Cette épreuve a pour but de s'assurer de la capacité d'assimilation et d'expression dans les langues d'enseignement.

**Article 20** - L'admission d'un étudiant ne peut se faire qu'au début de l'année académique ou au début d'un semestre.

**Article 21** - L'inscription à la Faculté confère la qualité d'étudiant à l'UPA.

**Article 22** - Tous les étudiants relèvent de la juridiction du Recteur, du Conseil de l'Université et du Doyen de la Faculté. Ils sont subordonnés à la discipline en vigueur dans l'Université et au sein de la Faculté.

**Article 23** - Normalement les étudiants ne sont pas autorisés à quitter les lieux avant la fin du cours déjà entamé, sauf autorisation expresse de la direction ou de l'enseignant après avoir informé la direction.

**Article 24** - L'inscription faite donne à l'étudiant, entre autres, le droit à la carte d'étudiant de l'année en cours, selon le modèle établi par la direction.

## **Article 25**

**- § 1. La présentation de la carte d'étudiant peut être exigée pour tout acte universitaire.**

**- § 2. Elle est notamment requise lors de l'admission pour un contrôle continu, un examen partiel ou un examen de fin de semestre, ainsi que pour toute communication d'ouvrage appartenant à la bibliothèque générale de l'Université ou de l'une de ses unités. L'exhibition de la carte peut aussi être exigée pour toute participation à une activité estudiantine. Dans certaines circonstances, la Direction de l'Université peut même exiger des étudiants l'exhibition de la carte pour avoir accès à l'enceinte de l'Université.**

## **12. La scolarité et les examens**

L'extrait du règlement intérieur de la Faculté d'Ingénieurs en Informatique et Télécommunications relatif à la scolarité et les examens est inséré ci-dessous :

### **■ Amélioration d'une note**

#### **Article 26**

La seule façon pour améliorer une note est la réinscription de l'étudiant(e) dans la matière concernée. Vu que l'inscription pour l'amélioration des notes est considérée comme une autre inscription (répétition), elle doit être faite au début de chaque semestre, en même temps que l'inscription dans les nouvelles matières.

#### **Article 27**

Les étudiants redoublants, c'est-à-dire qui ont une note inférieure à 10 sur 20 pour une matière complémentaire et une note inférieure à 12 sur 20 pour une matière principale et qui s'inscrivent à nouveau dans ces mêmes matières, doivent s'acquitter de leurs charges financières auprès de l'administration sachant qu'une matière pouvant comporter plusieurs crédits.

#### **Article 28**

**Les irrégularités financières des étudiants seront sanctionnées par l'interdiction d'accès aux contrôles, partiels et/ou examens ou l'annulation de l'examen passé.** Les étudiants sont appelés à être dans les normes régulières quant à leur situation financière. Ils sont invités, lors des échéances des contrats d'échelonnement, de régulariser leur situation auprès de l'administration, sous peine d'être sanctionnés sur le plan disciplinaire.

## ■ Contrôles des connaissances et Examens

### Article 29

- § 1. L'objectif du contrôle continu est de mesurer l'acquis et l'assimilation des connaissances des étudiant(e)s. C'est pourquoi, la direction peut programmer les épreuves à l'avance et inviter l'enseignant à tester à la fin de chaque chapitre le niveau d'assimilation de l'étudiant(e).

- § 2. Les règles relatives au contrôle des connaissances, aux épreuves et aux examens visent à permettre la validation des acquis de l'étudiant, ainsi que l'accompagnement nécessaire pour former des cadres compétents qui répondent aux besoins des entreprises dans l'application des technologies de l'information et de la communication.

**Article 30** – Le processus de contrôle des connaissances est constitué de plusieurs types de contrôles (quiz, tests, TP, projets, examens partiels, etc.) et d'un examen final. Il permet ainsi de constituer, selon les pourcentages annoncés pour une matière donnée, **la note du semestre** de cette matière de la façon suivante :

- Un pourcentage sur la note du partiel accordée à l'épreuve qui a eu lieu durant la semaine bloquée au milieu du semestre.
- Eventuellement, un autre pourcentage sur la note des autres contrôles continus accordée aux « quiz », travaux de laboratoires et projets ou autres qui ont eu lieu tout au long du semestre.
- Et un pourcentage sur la note d'examen final accordée à l'épreuve qui a eu lieu à la fin du semestre.

### Attention :

- Il n'y a pas d'examen de fin de semestre (une date bloquée durant la semaine des examens de fin de semestre) pour les matières de travaux pratiques (mentionnées "TP" dans le tableau des matières ci-dessus). Leur évaluation se fera au fur et à mesure de l'avancement des séances de TP. La note finale s'obtient en cumulant les différentes notes obtenues durant les séances de TP.
- Par contre, toute matière (cours ou projet) doit avoir une pondération minimale de 30% qui sera affectée à son examen, écrit et obligatoire, de fin de semestre.

### **Article 31**

Les examens partiels, qui ont lieu durant la semaine bloquée au milieu du semestre, concernent les matières théoriques et les matières pratiques. (Une matière est dite « théorique » si elle est composée de cours et/ou de travaux dirigés et/ou de projets et de travaux pratiques. Elle est dite « pratique » si par contre elle est composée de cours et/ou de projets et/ou de travaux pratiques).

**Article 32** - Le contrôle des matières de travaux pratiques (matières mentionnées "TP" et composées de travaux pratiques et/ou de projets) se fait en permanence durant toutes les séances de laboratoires.

**Article 33** - À la fin de chaque semestre un examen de fin de semestre aura lieu. Les dates sont programmées à l'avance. Elles font l'objet d'un calendrier publié par la direction au début de chaque année universitaire (Voir ci-dessus la section 6 de ce livret relative au calendrier universitaire 2010-2011). La direction a le pouvoir d'apporter des modifications à ce calendrier.

**Article 34** - Lors de chaque épreuve, les étudiants seront informés de l'autorisation ou de l'interdiction du recours à des documents ou l'usage d'instruments déterminés. **Par défaut, les documents et les calculatrices programmables sont interdits.**

**Article 35** – Les épreuves peuvent porter, chaque fois, sur tous les chapitres enseignés depuis le début du semestre en cours.

### **Article 36**

– § 1. Lors des épreuves, les candidats doivent occuper la place qui leur a été assignée. Toute communication avec les collègues ou avec une tierce personne est strictement interdite. Il est également interdit lors des épreuves de se faire emprunter par les collègues du matériel ou des outils. La communication avec les autres ne se fera que par l'intermédiaire du personnel autorisé.

- § 2. Lors d'une épreuve de tout genre, il est strictement interdit au candidat de faire usage du téléphone mobile ou de tout autre moyen de communication avec l'extérieur. Non seulement l'usage d'un tel instrument mais également sa présence même sur les lieux.

- § 3. Toute infraction à ces règles risque d'invalider l'épreuve et d'exposer, non seulement le coupable lui-même, mais également son éventuel complice à l'expulsion.

### **■ Examen de rattrapage**

**Article 37** – L'examen de deuxième session ou de deuxième chance n'a plus lieu.

– § 1. Seuls les étudiants ayant eu une force majeure (décès en famille, hospitalisation ou une raison équivalente)

qui les a empêchés de participer à la composition avec leurs collègues pourraient bénéficier d'un examen de rattrapage.

– § 2. La note du contrôle ou de l'examen pour lequel l'étudiant était absent sera égale à :

- 80% de la note de l'examen de rattrapage si la note d'absence est supérieure ou égale à 8/10.
- 60% de la note de l'examen de rattrapage si la note d'absence est inférieure à 8/10

### ■ Consignes générales pour les sessions de contrôles et d'examens

#### **Article 38 - Avant les sessions de contrôles et d'examens**

1- Il est strictement interdit d'introduire dans les salles d'examens:

- les sacs (à dos, à main...)
- des documents (sauf mention contraire sur les sujets)
- des téléphones mobiles (cellulaires)
- des snacks
- des boissons (à l'exception de l'eau)

2- Les retardataires ne seront admis qu'après autorisation du Secrétaire Général.

3- Les étudiants qui se sont absentés durant les sessions d'examen partiel ou d'examen final en raison de leur état de santé, doivent présenter un rapport médical émis uniquement par le médecin de l'Université, Dr. Gaby MOUKARZEL. Tout autre rapport n'est en aucun cas accepté à l'université.

### Dans la salle...

4- L'étudiant est invité à :

- prendre la place indiquée par le chef de salle
- mettre en évidence sur la table sa carte d'étudiant de l'année en cours

5- Il est strictement interdit :

- d'échanger avec le surveillant ou l'enseignant des propos de tout ordre
- de contester les mesures prises par le surveillant
- de se faire emprunter par les collègues du matériel ou des outils. La communication avec les autres ne se fera que par l'intermédiaire du personnel autorisé

6- Il est strictement interdit :

- de fumer
- de quitter temporairement la salle
- d'échanger le matériel de travail (calculatrice, règle, gomme...)
- de remettre la copie pendant la première demi-heure du déroulement de l'épreuve

7- Toute fraude ou tentative de fraude est passible de sanctions allant de l'annulation de la copie à l'annulation de la session d'examens avec traduction devant le conseil de discipline.

7a- Toute inscription ou écriture sur des documents admis pour l'épreuve tels que livres, codes, etc..., sera considérée comme tentative de fraude, et donc passible des mêmes sanctions ci-haut mentionnées.

8- Quand l'étudiant finit de composer, il fait signe, de sa place, au responsable qui :

- ramassera la copie, et autorisera la sortie.

En attendant cette autorisation, l'étudiant est tenu de garder tranquillement sa place.

Cette consigne s'applique également à la fin de l'épreuve.

9- À moins qu'il ne soit indiqué autrement dans les énoncés des quiz et des examens (partiel et final), les étudiants ne peuvent utiliser que l'encre noir ou bleu dans la rédaction de leur composition. L'infraction à cette règle sera considérée comme une fraude possible de sanctions.

10- Une fois l'étudiant est admis en salle d'examen et ayant pris possession de l'énoncé du sujet de l'examen, il ne peut plus faire prévaloir de son droit d'examen de rattrapage quelque soit la raison évoquée.

### **A la sortie...**

11- Les étudiants sont priés de :

- sortir en silence,
- dégager rapidement les couloirs et les escaliers.

12- Les étudiants ont droit à la vérification de la note de l'examen final auprès du Secrétariat Général, conformément à l'article 4 § 4, dans un délai d'une semaine après la communication en ligne du résultat du semestre.

### **■ Calcul de la note de fin de semestre**

**Article 39** - Pour chaque matière le total des notes obtenues lors des contrôles de connaissances et de l'examen de fin de semestre ainsi que la note de présence (10%) constitue 100% de la note et il est noté sur 100.

**Article 40** - Le poids des contrôles continus est :

- de 20 à 40% pour les examens partiels (matières théoriques ou matières pratiques) si le contrôle a lieu durant la semaine bloquée,
- relativement lié au nombre de séances pour les matières de travaux pratiques, car leur évaluation se fait en permanence durant toutes les séances de laboratoire,

**Article 41** - Il est recommandé aux enseignant(e)s de faire au moins deux évaluations par semestre représentant chacune 30% de la **note du semestre**. Dans ce cas, la note finale de l'étudiant(e) se calcule de la façon suivante :

- 30 % de la note pour l'examen partiel,
- 30% de la note constituée du cumul de tous les tests, quiz et autres types de contrôles qui ont lieu, tout le long du semestre, mais en dehors de la semaine bloquée,
- et 30% de la note obtenue à l'examen de fin de semestre.
- Le 10% qui reste est le coefficient qui correspond à la note de présence.

En l'absence d'une deuxième évaluation, la **note du semestre** de l'étudiant(e) se calcule de la façon suivante :

- 40 % de la note pour l'examen partiel,
- 50% de la note obtenue à l'examen de fin de semestre.
- et le 10% qui reste est le coefficient qui correspond à la note de présence.

Alors que **la note finale d'une matière de travaux pratiques** est la moyenne pondérée de toutes les notes obtenues lors des séances de laboratoire. Par exemple, pour une matière de travaux pratiques d'un crédit, il y a dix séances de laboratoire

et la note finale pourrait être calculée de la façon suivante : (10% de la note obtenue au TP de la première séance + 10% de la note obtenue au TP de la deuxième séance + ... + 10% de la note obtenue au TP de la dernière séance).

**Article 42** - Après la publication des résultats du semestre, la note du semestre en cours est comparée à la dernière note obtenue – éventuellement – pour la matière concernée et qui existe dans la base de données.

C'est à nouveau la nouvelle meilleure note qui est prise en considération et qui est conservée. C'est elle qui devient la note finale car c'est la meilleure note obtenue par l'étudiant.

**Article 43** - Après le parcours de tous les moyens de rattrapage, le jury décide de faire bénéficier l'étudiant de son indulgence, ou appeler l'étudiant à redoubler ou même l'expulser de la Faculté.

### **13. Le succès de l'étudiant**

L'extrait du règlement intérieur de la Faculté d'Ingénieurs en Informatique et Télécommunications relatif au succès de l'étudiant(e) est inséré ci-dessous :

**Article 44** – La section précédente permet le calcul de la note de chaque **matière** sur 100. La moyenne tient compte de toutes les notes obtenues en cours d'année.

Le nombre de crédits capitalisés à la fin de l'année universitaire permet d'identifier l'équivalent-année. Pour le nouveau programme à 168 crédits cette équivalence est représentée dans le tableau suivant (les étudiant(e)s qui suivent encore l'ancien programme doivent se référer au livret d'accueil de leur première année d'inscription à la Faculté):

<b>Nombre de crédits acquis</b>	<b>Equivalent-année</b>
24	Fin de la 1 <sup>ère</sup> année
60	Fin de la 2 <sup>ème</sup> année
100	Fin de la 3 <sup>ème</sup> année
138	Fin de la 4 <sup>ème</sup> année
168	Diplômation

### **Article 45**

L'étudiant(e) doit réussir toutes les matières avec la moyenne minimale donnée par le tableau de la section 12 de ce livret.

### **Article 46**

Pour obtenir la licence, l'étudiant(e) qui suit le nouveau programme, doit capitaliser au moins 108 crédits et réussir toutes les matières des 3 premières années de son option avec la moyenne minimale donnée par le tableau de la section 10 de ce livret.

### **Article 47 -**

**§ 1.** Pour obtenir le Diplôme d'Ingénieur, l'étudiant(e) qui suit le nouveau programme doit capitaliser 168 crédits et réussir toutes les matières des 5 années de son option avec la moyenne minimale donnée par le tableau de la section 10 de ce livret.

**§ 2.** Pour obtenir le Diplôme d'Ingénieur, l'étudiant(e) qui suit l'ancien programme à 210 crédits doit se référer au livret d'accueil de sa première année d'inscription sachant que toutes les indulgences ne s'appliquent plus.

## 14. Les machines, équipements et documents

### ■ Les installations en général

**Article 48** – Chaque étudiant(e) est tenu(e) de conserver en bon état le matériel et les documents de travail qui lui sont confiés ; Il (elle) devra en assumer au mieux leur conservation.

**Article 49** - À son départ de l'Université, tout universitaire doit restituer le matériel ainsi que les clefs, documents et produits qui lui ont été remis.

### ■ Utilisation des solutions informatiques

**Article 50** - Chaque individu est tenu :

- de respecter la confidentialité absolue du mot de passe qui lui est communiqué lui donnant accès aux diverses applications de l'informatique,
- d'utiliser avec précaution et selon les règles définies les ordinateurs et le réseau de l'Université. En particulier, tout universitaire doit déconnecter proprement son poste de travail,
- suivre la procédure pour se détacher du réseau,
- éteindre son poste lorsque l'ordinateur indique cette possibilité,
- bien remettre les couvertures de protection des systèmes, et bien ranger son bureau,
- d'être correct, respectueux, sérieux, discret et courtois lors de l'utilisation des réseaux locaux et distants spécialement de l'intranet et l'internet,

## **Article 51**

- § 1. Il est formellement interdit de consulter des sites immoraux ou suspects ou d'émettre des messages ambigus impolis, vulgaires ou non respectueux de la dignité humaine et de la morale chrétienne – sous peine d'expulsion.

- § 2. Il est par conséquent formellement interdit, d'utiliser le réseau informatique pour communiquer avec des narcotrafiquants et des criminels ou d'agir avec les pirates sur Internet.

- § 3. Il est de l'intérêt de l'étudiant de respecter toutes les notes de service affichées.

**Article 52** - Il est fortement conseillé de réfléchir avant toute action à la fédération de communautés en ligne qui ne dépend pas des frontières géographiques mais d'intérêts et de valeurs humaines positifs partagés.

## **15. Les informations pratiques**

Le campus de Hadath-Baabda constitue un vaste parc verdoyant et panoramique. De très près, il domine la Capitale Beyrouth. Il se situe à la lisière entre la ville et la montagne. Il offre plusieurs facilités sur place aux étudiants comme par exemple :

- ▶ Une chapelle
- ▶ Une infirmerie
- ▶ Une bibliothèque
- ▶ Une cafétéria
- ▶ Un espace associatif pour l'éducation physique et sportive

## ■ **Infirmierie, bibliothèque et cafétéria**

En plus du Rectorat, le bâtiment A regroupe la chapelle et la bibliothèque. L'infirmierie se trouve au bâtiment B et la cafétéria au rez-de chaussée du bâtiment G.

## ■ **Activités physiques et sportives**

Les étudiants à la Faculté d'Ingénieurs en Informatique, Multimédia et Télécommunications ont la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activité(s) physique(s) et sportive(s) en parfaite synergie avec l'Institut d'Education Physique et Sportive. Il y a :

1. L'athlétisme et le Football qui auront lieu sur le grand stade T<sub>F</sub>.1.
2. Le Basket-ball et le Volley-ball qui se pratiquent sur le terrain couvert T<sub>C</sub>.1 ou bien sur le terrain de Basket T<sub>B</sub>.1.
3. La gymnastique qui se déroule au gymnase D.1.1.
4. Le Judo et le Kung Fu Wushu qui ont lieu au dojo : salle E.0.1

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas, contacter le secrétariat de votre Faculté.

L'espace universitaire et la beauté de l'architecture du nouveau campus de Zahlé et de la Békaa à Nabi Ayla – Rayak constituent aussi un excellent essor et un agréable lieu pour nos étudiantes et étudiants à la Békaa.

## 16. En savoir plus sur l'UPA ...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter :

- 1) Le site web de l'UPA à l'adresse :  
<http://www.upa.edu.lb>
  - Pour les pages pratiques :  
<http://www.upa.edu.lb/info>
  - Pour les pages spéciales du Centre de Zahlé et de la Békaa : <http://www.upazahle.net>
  - Pour les pages spéciales du Centre de Zghorta et du Liban Nord : <http://www.upanord.net>
- 2) Les tableaux d'affichage,
- 3) Le Secrétariat Général,
- 4) Et bien sûr votre secrétariat.

## 17. Les conférences et manifestations à l'UPA

Au cours de l'année universitaire, des colloques et plusieurs événements scientifiques, techniques et culturels sont organisés pour vous permettre de rencontrer les leaders de l'industrie et du marché.

Les programmes des "Conférences" seront détaillés dans la rubrique *Conférences* du site internet.

**Coordonnées du site de  
Zahlé et de la Békaa**

B.P. : 73-Zahlé  
Mobile : 03 – 92 01 75  
Tél. : 08 – 90 20 20 ; 08 – 90 20 30 ou 08 – 90 20 40  
Fax : 08 - 90 20 50  
E-mail. : [contact.upaz@upa.edu.lb](mailto:contact.upaz@upa.edu.lb)  
Web : <http://www.upazahle.net>

**Coordonnées du site de  
Mejdlaya-Zghorta et du Liban Nord**

Mobile : 70 – 21 21 23  
Tél. : 06 – 66 91 01 ; 06 – 66 91 02  
Fax : 06 – 66 91 03  
E-mail. : [contact.upam@upa.edu.lb](mailto:contact.upam@upa.edu.lb)  
Web : <http://www.upanord.net>

## SOMMAIRE

1. Mot du Doyen de la Faculté d'Ingénieurs.....	2
2. L'UPA aujourd'hui .....	4
3. Qui dirige l'UPA ? .....	5
4. Les sites de l'UPA.....	7
5. Les conditions d'admission à la Faculté d'Ingénieurs .....	13
6. Le calendrier universitaire 2011 – 2012 de la Faculté d'Ingénieurs .....	16
7. Les horaires et les lieux des enseignements.....	19
8. Votre suivi pédagogique et l'équipe d'accompagnement .....	20
9. Votre projet de formation, les nouveaux cycles d'étude et les départements de spécialisation.....	25
10. Les programmes d'études : Unités de Valeur (U.V) et matières enseignées .....	29
11. Le règlement intérieur .....	44
12. La scolarité et les examens.....	54
13. Le succès de l'étudiant.....	62
14. Les machines, équipements et documents .....	64
15. Les informations pratiques.....	65
16. En savoir plus sur l'UPA ... ..	67
17. Les conférences et manifestations à l'UPA .....	67